

# 30ième édition "Marmande 10"

## 27 Février 2022



Cave du MARMANDAIS  
VIGNOBLES du SUD-OUEST



**MARMANDE 10**  
10 KM DE MARMANDE  
ORGANISÉ PAR L'ASPTT TRIATHLON

DÉPART 10H30  
COURSE 10 KM À PARTIR DE CADETS  
COURSE 5 KM À PARTIR DE MINIMES

CARPÈTE  
COMPLEXE CHRISTIAN CILLIÈRES  
INSCRIPTIONS : [HTTPS://CHRONO-START.COM/INSCRIPTIONS-LISTING/](https://chronos-start.com/inscriptions-listing/)  
ET SUR PLACE JUSQU'À 9H30

**DIMANCHE 27 FÉVRIER**

Logos: Marmande, Office Marmandais du Sport, ASPTT Marmande, Causse Sébastien, St. Dalfour, Cave du Marmandais



**CAUSSE Sébastien**  
ENTREPRISE PLATRERIE  
Cloison sèche, isolation, faux plafond, jointeur.  
Tél: 06 36 92 16 98 / Tél: 06 10 04 30 65  
mail: s.causse3@wanadoo.fr  
47200 MARMANDE

**POITEVIN ÉNERGIES**  
poitevinenergies@sfr.fr 06.82.94.93.60



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

## Règlement de l'épreuve

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent document et l'acceptation des clauses.



### **Art.1 : Organisation**

“**Marmande 10**”, course pédestre hors stade de 10 et 5 km, est organisée par l’ASPTT Marmande Triathlon.

La course est ouverte à tous les coureurs à partir des catégories cadets pour le 10 km et minimes pour le 5 km, licenciés ou non.

Départ et arrivée devant le siège de l’ASPTT à Carpète. Départ à 10h30.

### **Art.2 : Circuit**

Parcours en boucle de 5 kilomètres à parcourir deux fois, entièrement sur route sur les communes de Marmande et Virazeil. Le parcours est fléché avec marquage périodique des kilomètres. 1 point de ravitaillement est prévu au 5<sup>ème</sup> kilomètre, ainsi qu’à l’arrivée.

### **Art.2 : Chronométrage**

Le chronométrage sera assuré par la société Chrono-Start. Les puces devront être restituées à l’arrivée.

### **Art.3 : Pré-inscriptions/Inscriptions**

**En ligne** : <https://chrono-start.com/inscriptions-listing/> (avec paiement en ligne)  
ou

**Par courrier** jusqu’au 23/02/2022 à l’adresse suivante :

ASPTT Marmande Triathlon

Complexe sportif Cillières

Carpète - 573, Avenue Jean Mermoz - 47200 Marmande

(Chèque de 10€ par coureur à l’ordre de l’ASPTT Marmande Triathlon.

**Présentation obligatoire de l’un des documents suivants** : ([règlement FFA disponible sur athle.fr](#))

- **Licence FFA** en cours de validité (hors Santé, Encadrement et découverte) ou Pass’ J’aime courir.

- **Licence sportive délivrée par l’une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, FSASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP**, en cours de validité avec mention de la non contre-indication à la pratique du sport ou de l’athlétisme ou de la course à pied en compétition.

- **Certificat médical** de non contre-indication à la pratique du sport ou de l’athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d’un an à la date de la course. (Pour les majeurs mais aussi **pour les mineurs n’ayant pas fourni d’attestation de réponse au questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur sans réponse positive.**) **Disponible ici** :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>)

L’inscription sur place sera possible le dimanche matin de 8h30 à 10h, sous réserve de dossards disponibles et de la présentation des documents précités.

Chaque coureur devra, avant de recevoir son dossard et la puce à restituer en fin d'épreuve, remplir et signer le bulletin d'engagement et avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.

**Les mineurs devront de plus disposer d'une autorisation du responsable légal.**

**Tarif des engagements : 10€ en pré-inscription et 12€ sur place. (Frais d'inscription et bancaires pris en charge par l'organisateur)**

**Pour tout renseignement complémentaire, appeler : 06 50 31 96 97**

**NB. Tout concurrent récompensé au SCRATCH ne pourra cumuler avec la récompense de sa catégorie.**

#### **Art.4 : Sécurité**

Signaleurs présents sur le circuit pour assurer le fléchage et la sécurité.

Ambulances Protection Civile 47 situées au niveau de l'arrivée.

##### **Art.4.1**

L'épreuve se déroulant sur la voie publique, les concurrents devront respecter le code de la route. La circulation demeure ouverte dans le sens de la course.

##### **Art.4.2**

Les concurrents acceptent de voir leur course interrompue si un membre du service de sécurité ou de secours juge un état défaillant ou dangereux.

**NB. Les concurrents arrivant aux 5km en plus de 45 minutes seront mis hors-course afin d'éviter un blocage des voies de circulation trop important.**

#### **Art.5 : Responsabilités**

La manifestation est couverte par une police d'assurance individuelle accident souscrite auprès du groupe d'assurance GMF - Société d'assurance La Sauvegarde.

Responsabilité accident : Les concurrents licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

#### **Art.6 : Droit à l'image**

L'organisation et ses partenaires se réservent le droit d'exploiter toutes photos ou images prises lors de l'épreuve. Vous abandonnez ainsi votre droit à l'image.

#### **Art.7 : Annulation et remboursement**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf en cas d'accident ou d'impossibilité médicale justifiée par certificat médical.

**Annulation course :** En cas de force majeure, d'événement climatique, d'attentat, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour les diverses causes citées précédemment aucun remboursement ne sera possible.

**En cas d'annulation de l'épreuve liée au Covid-19**, l'organisation remboursera l'inscription à tous les participants sur la base du tarif d'inscription, hors frais d'inscription internet et bancaires.

#### **Art.7bis : Situation sanitaire**

En raison de la pandémie Covid-19, l'organisation pourra être modifiée selon les recommandations définies par le ministère des sports et de la santé ainsi que par la FFA. Tout présent s'engagera alors, à respecter les règles sanitaires en vigueur ce 27 février 2022.

Tout manquement à ces règles entraînera un potentiel retrait de dossard.

Du gel hydroalcoolique sera disposé en libre-service, sur les tables d'inscription et de retrait des dossards et au niveau du ravitaillement d'arrivée.